



SPIP à la carte : responsable et coupable !

Réunis en AG, l'ensemble des personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de Narbonne dénoncent la surexposition et la suresponsabilisation des personnels du SPIP .

Encore une fois, nos décideurs réagissent à chaud, sans prendre le temps nécessaire à la réflexion. En plus des dépêches émanant du Garde des Sceaux, nous avons droit un peu partout en France à une avalanche de notes de service et de décisions diverses et variées, prises à la hâte et sans respect du cadre réglementaire, émanant des DISP, des DFSPIP ou des DPIP.

Tout cela instaure un flou dans les missions du SPIP :

Non content de s'efforcer de faire consciencieusement notre travail dans des conditions toujours de plus en plus difficiles et éloignées de nos besoins, on nous demande dorénavant de faire le travail des SAP, des Parquets et des fonctionnaires de Police.

Les personnels des SPIP n'ont pas à pallier les carences de l'ensemble de la chaîne pénale.

Comme l'avis aux victimes, on nous demande dorénavant d'assurer des tâches qui légalement relèvent de la responsabilité d'autres services alors que dans le même temps on confie certaines de nos missions à l'associatif.

C'est déjà fait pour les ESR, c'est dans les tuyaux pour les TNR.

Comment travailler en toute sérénité avec de telles injonctions paradoxales ?

Le RPO souligne le développement d'une relation d'accompagnement, de confiance en faisant un travail collaboratif et bienveillant mais dès qu'il y a une récidive, on cherche les responsables de préférence au sein des professionnels des SPIP.

Or, les responsables de ces drames sont avant tout les auteurs et non les services qui les accompagnent. Le SPIP ne peut en aucun cas être soumis à une obligation de résultat.

**Tout cela affecte de manière considérable l'ensemble des personnels des SPIP.
Il est illusoire et dangereux de croire et faire croire que le risque zéro de récidive pourrait exister.**

Face à l'ensemble de ces dérives, nous appelons nos cadres soumis eux aussi à de nouvelles charges comme les astreintes permanentes à faire remonter les difficultés recensées par l'ensemble de leurs services et enfin s'investir pleinement dans la protection des missions des SPIP aux côtés de leurs agents.

Narbonne le 15 juin 2021